

pes. Mais
riarcale, et
unirent en
de Bavière
quelle des
d'Allema-
au milieu

repandre
e Général
de notre
ailleurs les
n'ont pas
otre court
its de ces

res dans
lience, le
il se tint
sa con-
e le sou-

me Père
périeurs
rtit pour
rtant le
ne prise
as où il
ut de la
u séjour
langue
tétés.

solenn-
elle de
ligieuse

s parlé,
e géné-

rale des Fraternités. Le T. R. P. Colomban, le salut terminé, monta en chaire, d'où il fit connaître au Ministre Général le dévouement et la générosité des Tertiaires de la ville. Le Rme Père répondit par l'allocution suivante, qui reproduisait en substance celle qu'il avait prononcée à Québec.

Chers enfants du Tiers-Ordre,

« Avant de partir de Rome, j'ai eu l'honneur d'être reçu par Notre Saint Père le Pape Pie X en audience privée, et dans cette audience, j'ai demandé la bénédiction papale pour tous mes enfants que j'allais visiter et parmi eux pour les Tertiaires. Ce soir avant de quitter cette ville, je serai très heureux de vous donner la bénédiction du Saint Père, avec la bénédiction séraphique.

« Permettez-moi de vous exprimer ma grande joie et ma consolation de vous voir réunis ici en si grand nombre. On m'avait dit beaucoup de bien des tertiaires du Canada, je vois vérifié ce que j'avais entendu dire, je vous remercie de tout mon cœur d'être venus aussi nombreux.

« Rendez grâce à Notre Seigneur de vous avoir appelé à l'Ordre de la Pénitence du Saint Père François ; après la grâce du baptême, de la vocation à la foi, c'est la plus grande grâce que Dieu puisse vous faire, et cela, parce que le Tiers-Ordre n'est pas une confrérie comme les autres, mais un vrai ordre religieux comme les Souverains Pontifes l'ont souvent déclaré. C'est un véritable ordre religieux, un ordre de vrais religieux bien qu'ils demeurent dans le monde, dans leur famille et même dans l'état du mariage. Vous êtes de vrais religieux avec les privilèges des religieux. Vous devez donc rendre grâce au Bon Dieu pour cette faveur en gardant fidèlement la Règle du Tiers-Ordre ; vous n'êtes pas obligés à la perfection des religieux cloîtrés, mais selon l'intention du saint Père François, vous devez être de bons chrétiens ; de bons catholiques ; parce que dans l'intention du Père saint François, les Tertiaires devaient être des chrétiens comme ceux des premiers siècles de l'Eglise, fidèles à observer les commandements de Dieu, et à accomplir leurs devoirs, chacun selon son état, Voilà la perfection que vous devez acquérir et que demande de vous notre saint Père François.

« *Ecoutez-moi, écoutez ce que je veux vous dire, moi, qui, bien indigne, n'en suis pas moins le successeur légitime du Père saint François ; n'oubliez pas mes paroles. Marchez dans le voie de perfection de votre règle ;* „ comment ? en pratiquant les vertus de saint François, les vertus d'humilité, d'obéissance, et surtout la vertu de charité, la charité chrétienne, la charité fraternelle, supportant les injures que vous fait le prochain. Souvenez-vous d'être les fils de celui que l'Eglise appelle “l'humble saint François, “de saint François qui pleurait et souffrait pour le salut des